

## Règlement concours de dessin

La médiathèque organise un concours de dessin du 20 octobre au 25 Novembre 2023.

**Article 1 :** La médiathèque, dans le cadre d'une animation sur le thème du Japon, organise un concours de dessin.

**Article 2 :** Le concours de dessin est ouvert à tous à partir de 8 ans, adhérents ou non à la médiathèque. La participation est gratuite.

**Article 3 :** Les dessins devront être sur le thème du Japon. Le nombre de dessins est limité à un dessin par personne.

Les dessins devront être réalisés sur une feuille blanche au format A4. Toutes les techniques manuelles sont autorisées (feutres, crayons de couleurs, peinture...). Les dessins numériques et calqués sont autorisés.

**Article 4 :** Le dessin doit être inséré dans une enveloppe A4 ainsi que le formulaire de participation et l'autorisation parentale pour les mineurs.

Le dessin doit être déposé à la médiathèque, ou dans la boîte aux lettres de la médiathèque ou par mail à l'adresse suivante :mediatheque@montrond-les-bains.fr avant le 17 Novembre. Le bulletin de participation doit être rempli et signer ainsi que l'autorisation parentale pour les enfants mineurs.

**Article 5 :** Le jury de délibération sera constitué de membres de la MJC, et de la Médiathèque Les Passerelles. Les gagnants seront alors avertis par la médiathèque. Les lauréats de la section enfants (8-10 ans), ados (10-12 ans), et adultes (12 ans et +) recevront un lot de mangas adapté à leur âge. Les 10 premiers lauréats seront exposés dans la rue du bâtiment Les Passerelles.

**Article 7 :** Le concours respectera le calendrier suivant :

- **20 Octobre :** début du concours
- **17 Novembre :** clôture du concours
- Du 17 au 25 Novembre : jury de délibération
- **25 Novembre :** remise des lots pour les gagnants et expositions des dessins

**Article 8 :** Les participants au concours autorisent la médiathèque à utiliser les dessins dans le cadre d'exposition ou pour information liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les

auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à la médiathèque, organisatrice de ce concours.

**Article 9 :** Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

### Bulletin de participation

Nom :

Prénom :

Mail :

Numéro de tél :

En signant ce bulletin, je reconnais avoir lu le règlement du concours et m'engage à le respecter.

### Autorisation parentale

Nom :

Prénom :

Mail :

Numéro de tél :

Autorise mon enfant à participer au concours de dessins organisé par la médiathèque.

Nom :

Prénom :

Age :

A participer au concours de dessins organisé par la médiathèque.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir lu le règlement du concours et m'engage à le respecter.